

Ordre modal et désordre fatal : Le discours de la « fortune » dans les *Maximes* de La Rochefoucauld

Éric Turcat

Oklahoma State University

Contrairement aux physiciens qui maintiendraient que l'ordre élémentaire résulte d'un désordre originel, les linguistes soutiendraient plus facilement qu'il ne pourrait y avoir désordre sans ordre d'origine, puisque le premier lemme (désordre) n'est qu'une flexion affixée du second (ordre). En tant que sémioticien du français classique, et plus spécifiquement en tant que chercheur dans le domaine de la formule gnomique, je m'accorderais plutôt avec mes collègues morphologues, en privilégiant l'ordre classique sur le désordre baroque. Cela étant dit, les problèmes posés par les modalités syntaxiques dans les *Maximes* de La Rochefoucauld m'obligent à présent à modaliser mon propre dogmatisme sur la dichotomie de l'ordre et du désordre.¹ Comme je souhaiterais le démontrer dans cet article, il semblerait en effet que l'ordre classique de la prescription gnomique soit souvent malmené par l'emploi d'une syntaxe fortement modalisée. En m'appuyant sur les dernières recherches en syntaxique modale ainsi que, en partie, sur l'ancienne logique aristotélicienne, je regarderai en particulier comment la modalisation du discours sur la « fortune » affecte nos préjugés sur le fatalisme janséniste des *Maximes*.² Se pourrait-il que le fameux pessimisme gnomique n'ait en fait existé que pour ceux qui préféreraient enfermer La Rochefoucauld dans un ordre classique ? Ma lecture proposera bien sûr une réponse plus ambivalente où l'ubiquité de la modalisation discursive finira par secouer le désordre sémantique au cœur de nos certitudes linguistiques.

Certes, ce n'est pas sous le signe de l'immodération fataliste qu'apparaît pour la toute première fois la « fortune » dans les *Maximes* : « Ce que nous prenons pour des vertus n'est souvent qu'un assemblage de diverses actions et de divers intérêts que la fortune ou notre industrie savent arranger . . . » (maxime 1). Bien au contraire, la maxime d'ouverture, que La Rochefoucauld conservera comme telle à partir de la quatrième édition, nous présente une « fortune » doublement modérée. Dans un premier temps, en effet, la modération passe

¹ J'utiliserai ici le texte de la cinquième édition des *Maximes* (1678), mais ferai également référence, là où il y aura lieu, aux textes des éditions précédentes ainsi qu'aux différents manuscrits, tels que les a exhaustivement réunis Laurence Plazenet dans l'édition Champion.

² Depuis Sainte-Beuve et son monumental *Port-Royal* (1840-59), les lectures jansénistes des *Maximes* continuent à faire légion, comme en témoignent plus récemment le *La Rochefoucauld : Augustinisme et littérature* de Jean Lafond, le travail de Philippe Sellier et l'introduction de Plazenet.

par une modulation de la conjonction coordonnant les sujets de la proposition relative. Il ne s'agit plus, comme plus tard dans la maxime 435 (« [la] fortune et l'humeur »), d'accumuler les forces en présence pour mieux régir le prédicat subséquent, mais plutôt d'offrir une alternative entre les deux forces en puissance (« la fortune ou notre industrie »), afin de mieux relativiser la régie potentiellement alternée des deux sujets sur leur prédicat. Soit la « fortune » passe au gouvernail, soit « notre industrie », mais pas nécessairement les deux à la fois. D'ailleurs, on remarquera de surcroît qu'il n'est même plus question de « gouverne[r] », comme dans la maxime 435, mais simplement d'« arranger », ou plus précisément de « sav[oir] arranger ». Autrement dit, la modération de la « fortune » passe, dans un deuxième temps, par une modalisation verbale qui atténue plus encore l'influence immédiate de la « fortune ». Non seulement la « fortune » semble-t-elle d'emblée libérée de son empire absolu sur « le monde », puisque son rôle ressemble plus à celui d'une fleuriste intérimaire « arrange[ant] » les « actions » et les « intérêts » humains comme autant de bouquets sur un étalage, mais en plus, même ses « arrange[ments] » restent plus potentiels que matériels, car qui dit « sav[oir] arranger » ne dit pas nécessairement avoir « arrang[é] », ni donc pour cela en être capable le moment venu.³ En somme, il suffira ainsi à La Rochefoucauld d'une seule maxime, et non des moindres, puisqu'il choisit de la faire passer en premier, pour faire trembler tout l'édifice fataliste d'un discours jusque-là emprisonné dans une immodération de *fortune*. Libre à nous, par conséquent, de nous glisser par les brèches de cet édifice fissuré, question bien sûr de continuer à battre en brèche les préconceptions caricaturales de la fortune comme simple fatalisme, mais question surtout d'y voir plus clair dans ce processus plutôt cryptique de modération discursive, défini à la base par une véritable performance de modalisation linguistique.

Or, avant de s'engager dans une lecture modale sur la fortune dans les *Maximes*, il faut tout d'abord définir ce que l'on entendra par le concept encore relativement flou de *modalité*. Pour ce faire, je m'appuierai dès à présent sur deux de ses définitions les plus récentes.⁴ La première, issue d'une généraliste en grammaire syntaxique, stipule que la « Modalité » est une « [c]atégorie de l'énonciation qui indique la manière dont le locuteur envisage le degré de réalité du procès et les appréciations qu'il porte sur lui » (Gardes Tamine 235). Alors que la seconde, issue d'un spécialiste en linguistique modale, conclut que les « modalités », en tant que « validation des représentations », sont « le processus qui conduit une représentation à cesser d'être purement individuelle et mentale pour intégrer l'espace discursif de l'interlocuteur où elle prend la forme d'un *jugement* » (Gosselin 467 ;

³ J'insiste, au passage, sur l'emploi très délibéré du verbe modal *savoir*, que La Rochefoucauld choisit précisément d'ajouter à partir de la quatrième édition, afin sans doute de mieux tempérer les excès des deux versions précédentes où le verbe *arranger* figurait seul, et où la « fortune » n'avait pas encore trouvé en « notre industrie » un assez digne compagnon de route : « De plusieurs actions différentes que la Fortune arrange comme il lui plaît, il s'en fait plusieurs vertus » (maxime CCXCIII, première édition) ; ou encore, « Ce que nous prenons pour des vertus n'est souvent qu'un assemblage de diverses actions que la fortune arrange comme il lui plaît » (maxime 1, deuxième et troisième éditions).

⁴ Le concept de modalité étant en constante évolution, dans le domaine de la grammaire linguistique, il me semble d'autant plus important de consulter les toutes dernières études portant sur la question, en allant de sa définition la plus synthétique, chez les grammairiens, à sa définition la plus analytique, chez les linguistes.

italiques dans l'original). L'avantage de la seconde définition sur la première est que, là où Joëlle Gardes Tamine se contente de refermer le champ énonciatif sur le seul « locuteur », Laurent Gosselin, pour sa part, ouvre beaucoup plus largement cet « espace discursif », en permettant dès lors à « l'interlocuteur » de venir s'y installer.⁵ Choix d'autant plus judicieux, à mon sens, que dans les *Maximes*, en particulier, rares sont les instances où les modalités s'appuient sur des embrayeurs renvoyant à un *je* volontairement effacé par La Rochefoucauld. En revanche, pléthore sont les sentences où les modalités contribuent plus ou moins subrepticement à moduler le « jugement » des « interlocuteur[s] ».

De plus, là où les « modalités » chez le linguiste nous paraissent encore plus utiles que la « Modalité » chez la grammairienne, c'est précisément sur le plan de leur pluralité. En effet, là où Gardes Tamine semble une fois de plus restreindre son champ d'opération au seul ensemble des « appréciations [du locuteur] » sur la « réalité du procès », Gosselin, quant à lui, prend soin de ne pas limiter sa *réalité* modale à une « validité » singulière. Dès son introduction, il précise ainsi très clairement que « [l]a perspective linguistique adoptée conduit à laisser de côté la question philosophique de la *validité* des représentations — qui implique la recherche d'un *critère* de validité — pour ne retenir que celle de leur *validation*, i.e. la façon dont elles sont *présentées par l'énoncé* comme, plus ou moins, valides » (1 ; italiques dans l'original). Aussi, alors que Gardes Tamine semble en fin de compte privilégier une logique plus aristotélicienne du vrai et du faux, implicitement recherchés par sa définition de « Modalité », Gosselin choisit d'emblée de pousser au-delà de cette seule « modalité aléthique ».⁶ Très vite d'ailleurs, et en développant le travail de son collègue Denis Slakta qui avait placé « les modalités aléthiques en relation [soit] à des sujets », soit « à une institution » (Gosselin 62), le linguiste parviendra alors à diviser ses « modalités », d'une part en « validations subjectives » de type soit « boulique », soit « épistémique », et de l'autre en « validations institutionnelles » de type soit « axiologique », soit « déontique ».⁷ Division typologique d'autant plus utile pour une lecture modale des *Maximes* que, comme nous allons bientôt le voir, rares sont les instances où La Rochefoucauld souhaite seulement nous faire « apprécier » la « réalité » de ses sentences. Tantôt il semblerait effectivement vouloir « valid[er] » un « jugement » plus « subjectif », tantôt il se contenterait presque d'en déférer à des « validations [plus] institutionnelles ».

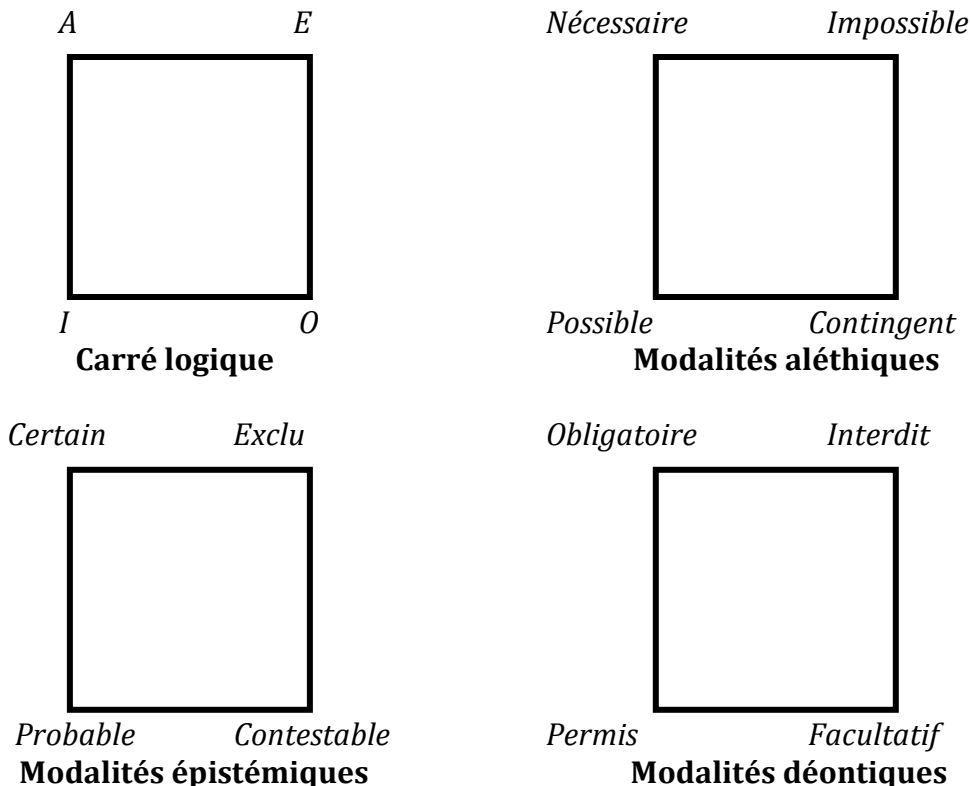
⁵ Pour mieux comprendre la restriction de champ que Gardes Tamine impose à son « locuteur », il suffit de remonter de quelques entrées dans son « Glossaire » pour y découvrir la définition suivante de l'*énonciation* : « Acte de production d'un énoncé par un locuteur qui dit *je* dans un moment particulier auquel il renvoie par *maintenant*, et dans un lieu précis auquel il renvoie par *ici* » (235).

⁶ Difficile de retracer l'origine exacte de l'emploi du terme *aléthique* que l'on retrouve aussi bien dans le domaine de la linguistique que dans celui de la logique. Mais pour un des bilans le plus complets sur la question, on peut consulter les *Typologies des modalités* de Nicole Le Querler à qui Gosselin emprunte majoritairement la terminologie. On comprend alors très clairement comment les quatre options linguistiques de « modalité aléthique » (nécessaire, impossible, possible, contingent) sont en fait calquées sur les quatre points cardinaux de la logique aristotélicienne (affirmation universelle, négation universelle, affirmation particulière, négation particulière).

⁷ Quelques pages plus loin (80), Gosselin simplifie très schématiquement la différence entre ces quatre « modalités » principales à l'aide d'exemples très éclairants que je rapporte ici. Du côté des « validations subjectives » : « C'est un gros livre » (modalité épistémique) et « Je veux lire » (modalité boulique) ; et du côté des « validations institutionnelles » : « C'est un livre infâme » (modalité axiologique) ; « Vous devez lire » (modalité déontique).

Tantôt même il préférerait sans doute jouer plus insidieusement sur les deux tableaux à la fois.

D'un côté ou de l'autre, néanmoins, les deux définitions du terme de *modalité* paraissent s'accorder sur un point crucial. Que ce soit pour s'en rapprocher, comme chez Gardes Tamine, ou pour s'en détacher, comme chez Gosselin, ni la grammairienne ni le linguiste ne sauraient vraiment concevoir leur vision modale sans le fantôme du carré logique d'Aristote.⁸ Ainsi Gosselin, citant à nouveau le travail de Slakta, expose-t-il lui-même comment, aux quatre options des « modalités aléthiques », correspondent quatre options pour les « modalités épistémiques » et quatre options encore pour les « modalités déontiques ». Quadratures modales que je choisis ici de représenter côte-à-côte sous forme de carrés superposables, non seulement par souci de plus grande simplicité pédagogique, mais aussi pour mieux visualiser le calque conceptuel opéré à partir du fameux carré aristotélicien, tel que l'emploient encore aujourd'hui certains philosophes en logique modale :⁹



En somme, dans l'optique de se concentrer sur les ambivalences linguistiques du

⁸ Je rappelle que, si la logique aristotélicienne à proprement parler remonte au travail fondateur enregistré en grec dans l'*Organon*, l'adaptation de ce système sous forme de *carré logique* date plutôt de la période médiévale. D'où l'emploi maintenant standardisé des lettres de l'alphabet romain A, E, I et O (provenant apparemment des verbes latins *Affirmo* et *nEgO*) pour symboliser les quatre coins du carré : A = affirmation universelle ; E = négation universelle ; I = affirmation particulière ; O = négation particulière.

⁹ Voir, à ce sujet, les travaux de Saul Kripke, Alan Anderson et Stig Kanger ou, pour une synthèse moins analytique mais non moins ambitieuse, *Structures intellectuelles* de Robert Blanché.

paradigme de la « fortune » dans les *Maximes*, je propose à présent d'ouvrir très largement la définition de *modalité*. Certes, il sera avant tout question de pures considérations syntaxiques, puisque je choisirai ici de m'intéresser aux verbes et à leur valeur modale au sein de la proposition. Cependant, au lieu de me limiter à la seule étude des verbes modaux ou semi-modaux, je chercherai surtout à observer l'ensemble des verbes employés en rapport avec la « fortune », de sorte à noter, en particulier, comment le positionnement de cette « fortune », soit en tant que sujet, soit en tant que prédicat, contribue à modaliser le fatalisme dont se voit souvent taxé La Rochefoucauld.

Des vingt et une instances jusqu'ici non citées de l'intervention explicite de la « fortune » dans la version finale des *Maximes*, pas moins de onze la font figurer comme sujet propositionnel.¹⁰ Statistiquement parlant, on pourrait donc assez facilement prétendre que, si la fortune ne détermine pas toujours philosophiquement le sort des hommes, linguistiquement en tout cas, elle semble visiblement déterminer l'action des sentences qui s'y intéressent. Cependant, rien ne paraît moins sûr, et cela notamment en raison de considérations syntaxiques, soit dans le corps de ces sentences à proprement parler, soit en comparaison avec la syntaxe d'une sentence parallèle.

Premier exemple particulièrement probant, celui de la maxime 309 : « Il y a des gens destinés à être sots, qui ne font pas seulement des sottises par leur choix, mais que la fortune même contraint d'en faire. » De prime abord, tout dans cette maxime contribue à imposer un déterminisme écrasant, à commencer par ce « destin » adjectivé qui vient d'emblée réduire les « gens . . . sots » à une sorte de « sottise » congénitale, et à en conclure par l'adjonction encore plus étouffante de la fameuse « fortune » qui vient de surcroît « contrain[dre] » par son verbe. Embarqué par ce fatalisme, comme les « sots » par leurs « sottises », le lecteur parvient ainsi très facilement à opérer le plus logique des rapprochements entre la « fortune » et la « destiné[e] », et donc à corroborer sans scrupule le préjugé mythologique selon lequel toute « fortune » ou « destiné[e] » reste simple question de déroulement providentiel. Or, une telle lecture constitue précisément le type de jugement hâtif qui, non content de caricaturer le problème, finit en fait par produire un contre-sens qui fait rater l'ironie essentielle de la sentence. En effet, à y regarder de plus près, on remarque à présent que le verbe « contraint » n'est pas utilisé comme simple verbe transitif prenant les « sots » comme objet, mais comme modalité déontique imposée sur le verbe « faire » — verbe d'ailleurs crucial à la construction de la sentence, puisque son emploi final sous forme d'infinitif prend également une valeur anaphorique par rapport à son premier emploi sous forme conjuguée (« font »). Autrement dit, l'obligation exprimée par l'emploi modal de « contraint » passe moins par les pauvres « sots » que par leurs « sottises », puisque celles-là constituent syntaxiquement l'objet des deux verbes « faire ». Pire encore, cette obligation passe moins par leurs « sottises » que « par leur choix », comme l'indique sournoisement ce complément de manière glissé au beau milieu de la sentence.¹¹ La « fortune » de la maxime 309 se définit donc, ironiquement, moins par le

¹⁰ Le rapport augmente d'ailleurs si l'on inclut les quatre sentences précédemment citées (maximes 1, 60, 308 et 435), puisque le décompte des emplois de la « fortune » comme sujet passe alors à quatorze sur vingt-cinq.

¹¹ Emploi d'autant plus sournois pour un lecteur existentialiste qui ne manquerait sans doute pas de faire valoir combien l'emploi de ce « choix » au singulier semble bien péjoratif par rapport à la dignité de tout choix

fatalisme qu'elle semble « destiné[e] » à véhiculer du début à la fin, que par le libre arbitre qui se dissimule en son cœur. Au mieux, la « fortune » doit ici se contenter de jouer les adjuvants de la liberté, car seule celle-ci, apparemment, détient le pouvoir de s'enfermer dans sa « destiné[e] ».

Autre exemple de modalisation, apportée cette fois par la lecture de deux sentences parallèles où la « fortune » figure comme sujet linguistique, celui des maximes 154 et 403. Dans la première, en effet, il apparaît assez curieusement que la « fortune » n'a rien d'une force modale : « La fortune nous corrige de plusieurs défauts que la raison ne saurait corriger » (maxime 154). Seule la « raison » se trouve ici triplement modalisée, d'abord par l'emploi du verbe modal *savoir*, ensuite par la conjugaison de ce verbe au conditionnel (« saurait ») et enfin par la flexion négative imposée à l'ensemble (« ne saurait corriger »). La « fortune », pour sa part, ne souffre en revanche aucune compromission, d'où l'emploi on ne peut plus direct du verbe « corrige[r] » au mode indicatif et à la forme affirmative, afin de mieux régir le reste d'un prédicat où figurent notamment nos « défauts » comme complément indirect. Mais c'est précisément dans ce complément d'objet que s'entrouvre la porte d'une modalisation indirecte sur laquelle La Rochefoucauld ne manquera d'ailleurs pas de revenir. Car là où la maxime 154 aurait pu rester catégorique en énonçant, par exemple, que *la fortune nous corrige de nos défauts*, la sentence énonce plutôt que la *correction* en question s'applique seulement à « plusieurs » de ces « défauts ». D'où le potentiel de renverser, sans jamais se contredire aucunement, le rôle de la « fortune » comme précepteur moral, et d'en exposer toute la tartufferie inhérente : « La fortune se sert quelquefois de nos défauts pour nous élever . . . » (maxime 403). Si la « fortune », dans la maxime 154, se contentait de ne corriger que « plusieurs » défauts, c'était peut-être précisément parce que, « quelquefois », elle pouvait bel et bien « se ser[vir] » de ces autres « défauts » pour produire un effet tout à fait inverse. Au lieu de « corrige[r] » l'homme et de le rabaisser, elle pourrait alors effectivement l'« élever » et renforcer, au passage, les visées souvent amORALES du fameux amour-propre. On en reviendrait alors à porter un regard beaucoup plus sceptique sur le rôle ultra-déterministe joué par la « fortune » de la maxime 154 ; au mieux cette « fortune » ne pourrait « nous corrige[r] » que dans la plupart des cas (ou, comme l'aurait dit autrement La Rochefoucauld, le « plus souvent »), car le reste du temps, on la verrait plutôt engagée dans des tractations aussi moralement que *modalement* ambivalentes.¹²

D'ailleurs, la maxime 227, ajoutée lors de la dernière édition, confirme parfaitement cette modalisation indirecte du fatalisme habituellement associé à la « fortune » : « Les gens heureux ne se corrigent guère et ils croient toujours avoir raison quand la fortune soutient leur mauvaise conduite. » Comme dans les maximes 154 et 403, la « fortune » semble linguistiquement régir la « conduite » humaine, puisque sa fonction de sujet détermine très clairement la forme à la fois indicative et affirmative du verbe « soutient ». Cependant, comme dans ces deux maximes, là encore, cette position de sujet, recteur d'un verbe

individuel. Mais de quelle dignité s'agirait-il exactement, lorsque La Rochefoucauld choisit de nous entretenir des « sots » ?

¹² De fait, aussi bien les portefeuilles Vallant que le manuscrit Gilbert emploient explicitement l'adverbe comparatif « plus souvent » pour modaliser la seule autre version connue de la maxime 154 : « La fortune nous corrige plus souvent que la raison » (780).

apparemment non modalisé, ne suffit pas à maintenir cette apparence d'autorité absolue de la « fortune » sur son prédicat. Tout au contraire. D'une part, en effet, la « fortune » n'appartient plus à la proposition principale (comme dans la maxime 403), ni même à une proposition relative à la principale (comme dans la maxime 154), mais plus modestement, cette fois, à une proposition circonstancielle de temps, rejetée de surcroît en fin de sentence. D'autre part, on remarque également que le contenu sémantique du verbe « soutient » n'a plus grand-chose à voir avec l'autorité régissante des verbes « corrige » (maxime 154) ou « se sert » (maxime 403). Ici, il ne s'agit plus pour la « fortune » de contrôler la « conduite » humaine, mais simplement de la « sout[enir] », autrement dit de lui servir tout au mieux de vulgaire adjuvant. Choix parfaitement logique, si l'on considère en plus que ce sont « [l]es gens » qui deviennent le sujet du verbe « corrigent » dans la maxime 227, mais choix d'autant plus révélateur de cette dégradation modalisée de la « fortune » que ces mêmes « gens heureux ne se corrigent guère », ce qui implique évidemment qu'ils peuvent malgré tout se « corrige[r] » seuls, dans certains cas. Non seulement la « fortune » n'aurait-elle plus alors son rôle à jouer comme intervenant direct dans la « conduite » humaine, mais en plus, même ces « gens » banalement « heureux » pourraient, dans certaines circonstances, exercer la pleine mesure de leur libre arbitre en choisissant de se « corrige[r] » eux-mêmes. Comble de l'ironie, ce serait donc un peu comme si les imbéciles « heureux », alias les « sots » de la maxime 309, pouvaient de fait, et par le biais de leurs propres « sottises », « contrain[dre] » eux-mêmes la « fortune », là où les honnêtes gens n'y seraient apparemment pas parvenus.

Ainsi la « fortune », en tant que sujet chez La Rochefoucauld, demeure apparemment une fonction moins déontologiquement correctrice que linguistiquement co-rectrice. Comme dans la maxime d'ouverture, son rôle n'est pas d'obliger ou d'interdire les « actions » et « intérêts » humains, mais seulement de les régir syntaxiquement, et ce de manière assez souvent partagée, surtout lorsque cette régie se trouve coordonnée avec la régie parallèle d'un autre sujet. Peu importe, d'ailleurs, si cet autre sujet s'avère de nature plus ou moins déterministe, car tôt ou tard, la « fortune » finit toujours par jouer les sous-fifres. À preuve, ce dernier exemple du doublet constitué par les maximes 53 et 153. Quoi de plus déterministe, en effet, que cette première sentence où c'est à la « nature » que vient s'adjoindre la « fortune » pour déterminer le sort des « héros » : « Quelques grands avantages que la nature donne, ce n'est pas elle seule, mais la fortune avec elle qui fait les Héros » (maxime 53) ? Et pourtant, là encore, aucun respect pour la « fortune » qui doit bientôt s'incliner à jouer les seconds rôles, derrière la « nature » apparemment plus *méritante* : « La nature fait le mérite et la fortune le met en œuvre » (maxime 153).¹³ De

¹³ Si l'infortune de la « fortune » s'accroît considérablement entre les maximes 53 et 153, je préciserai en outre que cette dégradation semblait inscrite dans la fibre même de la première de ces deux sentences. Il suffit en effet de comparer la version finale de la maxime 53 avec sa version initiale, dans la première édition, pour comprendre à quel point son rôle avait déjà été radicalement amoindri. Selon le texte d'origine : « Quelques grands avantages que la nature donne, ce n'est pas elle, mais la fortune qui fait les Héros » (maxime LXII). Autrement dit, à ce stade en tout cas, la « fortune » restait encore le seul artisan dans la manufacture des « Héros ». Trois mots de plus dans la version finale (« seule », juxtaposé à « elle », et « avec elle », servant de complément d'accompagnement au verbe « fait ») et la « nature » s'imposait *de facto* comme adjointe. Environ dix ans plus tard d'ailleurs, dans la quatorzième de ses *Réflexions diverses* intitulée « Des modèles de la nature et de la fortune » (267-70), La Rochefoucauld reviendra une dernière fois sur cette

créatrice participant directement au tissage de l'étoffe des « héros » dans la maxime 53, la « fortune » se trouve en fin de compte démise de ses fonctions, et rabaissée au rang de simple accessoiriste. Un cran plus haut, certes, que celui de la fleuriste « arrange[ant] » ses bouquets dans la maxime d'ouverture, mais un cran à peine, puisque là où seule la « nature » a désormais l'autorité de « fai[re] », autrement dit de créer, la « fortune » doit à présent se contenter de « met[tre] en œuvre », c'est-à-dire plus prosaïquement d'agencer. Au mieux, en tant que sujet grammatical dans les *Maximes*, la « fortune » doit alors, effectivement, se contenter d'agencer le prédicat qu'elle régit, mais de là à assumer les pleins pouvoirs dans le contrôle de la « destiné[e] » humaine, la seule chose qu'elle pourra vraiment « fai[re] » à ce stade, c'est preuve de patience.

D'un point de vue aléthique enfin, le sujet de la « fortune » chez La Rochefoucauld n'a donc rien d'une nécessité, mais relève plutôt d'une simple contingence, ou plus précisément d'une « surpr[is]e ». Selon la précision apportée, lors de l'édition finale, par la maxime 449, nous découvrons en effet que : « Lorsque la fortune nous surprend en nous donnant une grande place sans nous y avoir conduits par degrés ou sans que nous nous y soyons élevés par nos espérances, il est presque impossible de s'y bien soutenir et de paraître digne de l'occuper. » Ici, la contingence principale provient bien sûr du fait que la « fortune » peut tout simplement décider de « surprend[re] », c'est-à-dire de faire irruption sur une scène où elle aurait certes pu annoncer plus progressivement (« par degrés ») son rôle directeur (« avoir conduit »). Mais la contingence subalterne reste la plus discrètement pertinente, car c'est dans la seconde proposition concessive que se cache cette fois la « surpr[is]e » la plus significative de la sentence (« sans que nous nous y soyons élevés par nos espérances »). Une fois encore, effectivement, c'est bien le libre arbitre, réduit métonymiquement à « nos espérances », qui vient s'immiscer sur une scène où seule aurait dû figurer la « fortune ». Une fois de plus, c'est donc la « fortune » qui finit par faire de la figuration, après avoir fait les frais de son propre dilettantisme. Pas assez décisive, sans doute, dans son irruption scénique qui lui accorde pourtant la première place syntagmatique dans le découpage de la phrase, la « fortune » finit à nouveau par jouer les seconds rôles, mais cette fois-ci dans la syntaxe de cette même phrase. Refoulée à la position de sujet dans une proposition qui ne s'avère être qu'une circonstancielle de temps, cette « fortune » ne peut plus qu'offrir l'avant-scène à une proposition principale qui se permet alors, logiquement, de s'arroger quelque liberté supplémentaire, sous forme de modalité adverbiale. Car avec l'insertion modale du « presque » au cœur du syntagme « il est presque impossible », c'est bel et bien un nouveau pied-de-nez à l'encontre du déterminisme fataliste que se permet La Rochefoucauld. À force de laisser sa « fortune » se dégrader de nécessité en contingence, la maxime 449 permet de surcroît au libre arbitre de se glisser d'une « impossib[ilité] » totale vers une « impossib[ilité] » partielle, c'est-à-dire vers une possibilité effective. Autrement dit, à la contingence d'une *fatalité* dilettante peut

dichotomie, comme pour y parfaire le mouvement de renversement déjà amorcé dans la maxime 153. À ce stade, la « fortune » ne favorisera plus que les tyrans historiques les plus méprisables au goût de notre moraliste (César) ou les ennemis personnels du duc, qu'une mort plus récente permettrait alors d'attaquer sans peur de représailles (Turenne, mort en 1675). Mais la « nature », quant à elle, privilégiera dorénavant les héros personnels de La Rochefoucauld (en particulier Caton qui figurait déjà, aux côtés de ce deuxième ennemi juré de César que fut Brutus, dans la maxime 504) ainsi que ces princes de sang encore un peu trop vivants et donc un peu trop puissants pour ne pas être au moins superficiellement respectés (Condé).

alors correspondre la possibilité, aussi restreinte fût-elle, d'une liberté de choix. À force de ne rien vouloir perdre de son effet de « surpr[is]e », la « fortune » finit donc une fois encore par se laisser « surprend[re] » par le libre arbitre.

Cela dit, et en vertu de cet esprit de contrariété auquel se plie si facilement le jeu des modalités, faut-il pour autant attendre que la « fortune » se renverse en position de prédicat pour mieux assumer une autorité qu'elle semblait difficilement pouvoir exercer en tant que sujet ? Suffirait-il, en fait, qu'un autre sujet prenne syntaxiquement la relève pour que la « fortune » reprenne sémantiquement le dessus ? La logique semble quasiment imparable, mais il reste à vérifier, là encore, si les modalités des *Maximes* se plient toujours aussi nécessairement à cette nouvelle phase de jeu.

De prime abord, il paraîtrait assez clairement que cette pauvre « fortune », jusqu'ici bien malmenée, soit très vite en passe de redorer son blason, en tant qu'objet de prédicat. J'en veux pour preuve la maxime 61 : « Le bonheur et le malheur des hommes ne dépend [*sic*] pas moins de leur humeur que de leur fortune. » Quoi de plus littéral, en effet, que l'emploi du verbe « dépend » pour balayer plus efficacement les vellétés d'une indépendance humaine, et surtout pour restaurer d'une seule traite le déterminisme de la « fortune » ? Certes, une fois de plus, la « fortune » semble partager l'affiche avec un autre protagoniste, l'« humeur ». Mais cette fois-ci, La Rochefoucauld nous a déjà prévenus, et nous ne pouvons pas prétendre que ces deux actants aient la même importance : « Notre humeur met le prix à tout ce qui nous vient de la fortune » (maxime 47). Si l'« humeur » peut effectivement « met[tre] le prix à tout », c'est parce que ce « tout » lui « vient de » sa collaboratrice, autrement dit que la collaboration n'est pas un partenariat à égalité, mais bien un commerce contrôlé par une seule actionnaire. Alors, s'il reste tout à fait probable que le prestige de la « fortune » se réduit par moments à celui d'une fleuriste, au moins cette fleuriste semble à présent travailler à son propre compte, et dans un commerce suffisamment *florissant* pour pouvoir employer de surcroît une assistante. De l'image de la prolétaire intérimaire des débuts, la « fortune » se hisse ainsi, bourgeoisement, au statut de capitaliste de quartier. Cela ne redonne peut-être pas à notre protagoniste toutes les lettres de noblesse que nous lui recherchions, mais cela lui redonne au moins pignon sur rue.

Cependant, la perspective se modifie quelque peu, lorsque l'on se penche cette fois sur le détail de la maxime 61, à savoir sur le problématique adverbe « pas moins » modalisant le seul verbe de la sentence. S'agit-il de comprendre que « [l]e bonheur et le malheur des hommes ... dépend » *aussi bien* « de leur humeur que de leur fortune », ou bien qu'ils « dépend » *plus* de celle-ci que de celle-là ? Dans le premier cas, la « fortune » commerçante se verrait effectivement rabaisée au rang de son employée ; dans le second, l'« humeur » reprendrait de fait la direction à la propriétaire-gérante. L'équilibre des rôles, suggéré par la première interprétation, ne semble pas pouvoir fonctionner, en raison du cotexte de la maxime 47 précédemment citée. Quant au renversement des rôles, impliqué par la deuxième interprétation, celui-ci paraît encore plus illogique. En effet, et pour reprendre le carré logique d'Aristote, on s'aperçoit que dire « ne ... pas moins » ne correspond pas du tout à dire *plus*. Là où « pas moins » représente la négation d'une proposition universelle négative (E) définie par « moins », c'est-à-dire l'énoncé d'une proposition particulière affirmative (I), *plus* représente, en revanche, l'énoncé d'une proposition universelle affirmative (A). Or, d'après la règle de conversion, applicable aux inférences immédiates, seules les propositions universelles affirmatives peuvent se convertir en propositions

particulières affirmatives. La démarche inverse serait donc tout simplement illogique, et son résultat, comme le diraient nos collègues philosophes, catégoriquement *irrecevable*.

Alors, comment lire en fin de compte la modalité adverbiale appliquée au verbe de la maxime 61 ? Sans doute le plus littéralement possible, c'est-à-dire en ne cherchant aucunement à restaurer une positivité énonciative dans une sentence où elle n'a peut-être jamais existé. Peut-être, en effet, que La Rochefoucauld n'a jamais souhaité nous communiquer que « [l]e bonheur et le malheur des hommes . . . dépend . . . de leur humeur [ainsi] que de leur fortune ». Peut-être souhaitait-il plutôt nous rappeler, une fois encore, combien le libre arbitre des « hommes » ne « dépend » de déterminismes ni internes (« leur humeur ») ni externes (« leur fortune »), et une fois de plus, combien peu (ou « moins ») ces deux forces déterministes importent dans le « bonheur » ou le « malheur » humains. Voilà donc, à nouveau, la « fortune » dégradée face à la liberté humaine, avec pour seule consolation la compagnie de l'« humeur » devenant elle-même, pour la circonstance, sa nouvelle compagne d'infortune.

Dix ans plus tard, dans les maximes qu'il ajoutait à sa quatrième édition, La Rochefoucauld ne se montrait guère plus clément à l'encontre de cette fortune décidément « pas moins » chanceuse comme prédicat que comme sujet. Loin s'en faut. Avec la maxime 392, on assiste en effet à un parfait renversement de « fortune » par le biais du verbe « gouverner » : « Il faut gouverner la fortune comme la santé ; en jouir quand elle est bonne, prendre patience quand elle est mauvaise et ne faire jamais de grands remèdes sans un extrême besoin. » De sa position de sujet jadis « gouvern[ant] », la « fortune » devient ici l'objet explicitement « gouvern[é] ». Et qui plus est, cet objet se voit de surcroît réduit, par simple comparaison (« comme la santé »), à une vulgaire question de pathologie humaine. La seule consolation proviendrait alors, assez ironiquement, de la modalisation déontique fournie par l'injonction du départ (« Il faut »), car ce ne serait pas littéralement le sujet humain qui « gouvern[ait] » la « fortune », mais seulement une version impersonnelle dictant à l'homme son obligation. Or, si cette obligation se pose d'emblée avec une force si catégorique, c'est peut-être après tout parce que la « fortune » se révèle être une rivale coriace qu'il faudrait surtout savoir ménager (« ne faire jamais de grands remèdes »).¹⁴ Faute d'avoir pu « gouverner » efficacement par elle-même, en tant que sujet syntaxique, la « fortune » peut ainsi se rassurer de demeurer au moins un sujet politique passablement insoumis.

Toutefois, même cette insoumission de la « fortune » s'avère de courte durée. Quelques maximes plus loin, La Rochefoucauld nous découvre en effet l'« élévation » qui, à elle seule apparemment, pourrait non seulement se hisser au-dessus de la « fortune », mais aussi et surtout s'en détacher définitivement :

Il y a une élévation qui ne dépend point de la fortune. C'est un certain air qui nous distingue et qui semble nous destiner aux grandes choses. C'est un prix que nous nous donnons imperceptiblement à nous-mêmes. C'est par cette qualité que nous usurpons les déférences des autres hommes et c'est elle d'ordinaire qui nous met plus au-dessus d'eux que la naissance, les dignités et le mérite même. (maxime 399)

¹⁴ Le manuscrit Gilbert confirme d'ailleurs ce ménagement à l'égard de la « fortune », puisqu'au lieu de « gouverner la fortune », il s'agit plus diplomatiquement de savoir « se conduire » en sa présence (880).

Comme si La Rochefoucauld ne nous avait pas déjà suffisamment signalé que le libre arbitre tendait à reprendre ses droits sur un déterminisme fataliste assez souvent débordé par les événements, il faut en plus qu'il lui apporte explicitement le coup de grâce en identifiant la seule instance où ce libre arbitre peut entièrement se passer de l'adjuvance (ou de l'opposition) de la « fortune ». L'ironie, bien sûr, c'est que cette fameuse « élévation » ressemble elle-même étrangement à la cousine germaine de la « fortune », à savoir la « destin[é]e ». Mais cette ressemblance pourrait bien résulter d'une simple illusion d'optique, comme l'indique d'ailleurs le recours à la modalité épistémique du verbe « destiner » (« semble nous destiner »). Car, dans le jeu modal de la maxime 399, tout porte à croire que l'« élévation » pourrait effectivement n'être qu'un spectre ; du *je ne sais quoi* exprimé par « un certain air », au très fantomatique emploi de l'adverbe « imperceptiblement ». Tout sauf, évidemment, le recours au verbe « usurpons » dont la désinence rappelle combien cette « élévation » remet le « nous » de notre humanité au cœur de ses préoccupations, et donc, en revanche, combien la « fortune » se retrouve plus que jamais marginalisée, pour ne pas dire rejetée. Certes, d'un point de vue aussi syntaxique, il faut bien reconnaître que l'« usurp[ation] » en question prend pour objet les « autres hommes » et non la « fortune » à proprement parler. Néanmoins, il ne faudrait pas non plus oublier que ces « autres hommes » ne sont pas ceux du libre arbitre, puisqu'ils se définissent, dans l'ultime proposition, par « la naissance, les dignités et le mérite même », autrement dit par les déterminismes régis en partie par nulle autre que la « fortune » (cf. maxime 153, précédemment discutée). Si l'« élévation » s'avère en fin de compte « usurp[atrice] », c'est donc bien, précisément, parce que la « fortune », mise à l'index dès la proposition d'ouverture, se voit radicalement dépouillée de ses pouvoirs.¹⁵

En somme, pas plus comme prédicat que comme sujet syntaxique, la « fortune » ne parvient à imposer son ordre sur une humanité volontaire et indépendantiste. Au mieux, le déterminisme fataliste se résout à une codétermination syntaxique, autrement dit à une régie linguistique partagée avec des partenaires nominaux ayant pour noms tantôt l'« industrie », tantôt l'« humeur », tantôt la « nature ». Au pire, ce déterminisme s'effondre en chute libre par rapport à l'« élévation » d'un libre arbitre que la « fortune » semblait jusque-là plus ou moins contrôler. Mais d'une manière ou d'une autre, cette « fortune » finit toujours par se désordonner au point de nous faire douter de la nécessité même de son mécanisme fataliste.

Œuvres citées

Aristote. *Organon*. Trad. Jules Tricot. Paris : Vrin, 1959. Imprimé.

Blanché, Robert. *Structures intellectuelles*. Paris : Vrin, 1966. Imprimé.

Gardes Tamine, Joëlle. *La grammaire 2 : Syntaxe*. 5^{ème} éd. Paris : Colin, 2010. Imprimé.

¹⁵ Dépouillement certes momentané, puisque La Rochefoucauld s'efforce quand même de redonner à la « fortune » quelques vêtements, quatre sentences plus loin, avec l'insertion de la maxime 403 (précédemment discutée). Mais dépouillement non moins radical, puisque là où la sentence 403 modalisera d'emblée les conditions sous lesquelles la « fortune » se proposait d'« élever » les hommes (emploi de « quelquefois »), la maxime 399, en revanche, ne modalise en rien toute la force énonciative accordée par l'« élévation » au verbe « usurpons ».

- Gosselin, Laurent. *Les modalités en français*. Amsterdam : Rodopi, 2010. Imprimé.
- Lafond, Jean. *La Rochefoucauld : Augustinisme et littérature*. Paris : Klincksieck, 1977. Imprimé.
- La Rochefoucauld, François de. *Réflexions ou sentences et maximes morales et Réflexions diverses*. Éd. Laurence Plazenet. Paris : Champion, 2002. Imprimé.
- Le Querler, Nicole. *Typologie des modalités*. Caen : PUC, 1996. Imprimé.
- Plazenet, Laurence. « Les *Réflexions ou sentences et maximes morales* : Livre de sable ou théologie masquée ? » Introduction. *Réflexions ou sentences et maximes morales et Réflexions diverses*. De La Rochefoucauld. Paris : Champion, 2002. 7-116. Imprimé.
- Sainte-Beuve, Charles Augustin. *Port-Royal*. 9 vol. Paris : Connaissance, 1926-32. Imprimé.
- Sellier, Philippe. « La Rochefoucauld, Pascal, Saint Augustin ». *Revue d'histoire littéraire de la France* 69 (1969) : 551-75. Imprimé.